

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 283 Subventions (10.300 euros) à six associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle – Charles Hermite).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La compagnie de l'Astre, La Compagnie des Rêves Ayez, Ook, L'Eclaboussée, L'Intestine, et Mille et une images pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association La compagnie de l'Astre, 15 Passage Ramey, Maison des associations BAL 42 (18e). 8163 ; 2018-04513

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association La Compagnie des Rêves Ayez, 91 rue Compans (19e), pour le projet Les Jeunes du 7e Art. 158521 ; 2018-05312

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ook, 15, Passage Ramey Maison des associations, BAL 12 (18e). 40541 ; 2018-05170

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'éclaboussée, 15 Passage Ramey BAL 68 (18e), pour le projet Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville. 28321 ; 2018-05260

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'Intestine, 50, rue Doudeauville (18e), pour le projet Permanences chorégraphiques Porte de la Chapelle. 185529 ; 2018-05195

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.300 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Mille et une images, 15 Passage Ramey Maison des associations (18e), pour le projet Cinémoi - Cinéma itinérant participatif. 9513 ; 2018-5178

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 10.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO